

EXTRAIT

du Registre des décisions prises en application de la délibération n°6 du
12/01/2009

Date de convocation :
3 mai 2011

Séance du 9 mai 2011 à 19 heures

Nombre de
délégués en
exercice : 60

Le Bureau communautaire de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan s'est réuni à Crolles au nombre prescrit par le règlement, sous la présidence de Monsieur François BROTTE, Président de la Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan.

Objet :
Subvention de
fonctionnement
2011 au centre de
planification
familiale de
Crolles

Présents : A. ANDREVON, C. ANGLADE, P. BAUDAIN, P. BEGUERY, L. BELLICARD, C. BICH, C. BLANC-COQUAND, P. BOISSELIER, D. BOSA, Y. BOUCHERT-BERT-PEILLARD, JM. BOUCLANS, F. BROTTE, JP. BUART, B. CARAGUEL, D. CHARBONNEL, D. CHAVAND, JF. CLAPPAZ, D. CLOUZEAU-GERMAIN, G. COHARD, R. COHARD, R. COLLIAT, I. CURT, J. DUBUS, C. ENGRAND, L. FERRADOU, F. GIMBERT, G. GIRAUD, M. GLATIGNY, C. GLOECKLE, J. GUILLOT, C. JOY, G. LAMAND, C. LOUVEL-DE-MONCEAUX, C. MALIA, B. MICHON, W. MINGUELY, J. MOUSIN, B. MURIENNE, J. PICCHIONI, R. POIS - POMPEE, G. QUINZIN, P. RAMOUSSE, C. SAURY, B. SORREL, F. STEFANI, P. TERNAUX, L. THERY, Y. TOSOLINI, B. TRIFFE, C. VANNUFFELLEN, P. VOLPI.

Présents : .51
Pouvoirs : .4
Votants : .55
Vote pour : 55
Vote contre : 0
Abstentions : 0
Vote blanc : 0

Excusés : JP DURAND, G. FASTIER (pouvoir à F.STEFANI), A. GUILLUY, JC. JOLLY, P. LANGENIEUX-VILLARD, O. LEROUX (pouvoir à F.BROTTE), P. LEVASSEUR (pouvoir à G.GIRAUD), J. LOMBARD (pouvoir à R.COLLIAT), S. VAUSSENET.

Monsieur Robert COLLIAT est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que le centre de planification de Crolles, géré par le Mouvement Français des Planning Familiaux – Association départementale de l'Isère, a pour but d'organiser des activités en conformité avec le décret N°92-784 du 6 août 1992 (consultation, information, prévention, entretiens, dépistage et traitement de certaines Infections Sexuellement Transmissibles).

De façon plus générale, les centres de planification créent une dynamique de réflexion et de mobilisation de moyens auprès des jeunes en matière de santé.

Cette association et les actions qu'elle induit a le soutien des collectivités locales et du Grésivaudan, dans un esprit intercommunal et partenarial, en complémentarité du cadre conventionnel établi avec le Conseil général de l'Isère.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés décide d'allouer au Centre de Planification de Crolles :

- une subvention de fonctionnement de 38 000 € pour l'année 2011
- une subvention de fonctionnement de 9 000 € au titre de l'année 2010.

Transmis le : 25/05/2011
N° accusé réception Préfecture : 038-2000-18-166-20110509-51-DÉ

Et d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents administratifs afférents à ce dossier.

ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Président,

François BROTTES

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'FB' or similar initials, enclosed within a large, loopy oval shape.